RESSOURCES DE SÉCURITÉ

Prédateurs en ligne et usurpation d'identité

Définition

Les prédateurs en ligne sont des personnes qui, sur Internet, établissent des relations secrètes en ligne avec des enfants. L'usurpation d'identité peut également consister à voler l'identité d'une autre personne en ligne pour en tirer profit, par exemple pour obtenir de l'argent ou une assurance.

Pourquoi est-ce important ?

Selon la DG Migration et affaires intérieures de la Commission européenne, environ 31% des utilisateurs d'Internet dans l'UE ont signalé un cas de phishing ou de pharming. Il est très facile de se faire passer pour quelqu'un d'autre sur les réseaux sociaux. C'est pourquoi certains comptes de célébrités ou de personnes célèbres sont certifiés afin d'éviter les escroqueries. Il arrive que des personnes se fassent passer pour des YouTubers célèbres afin d'escroquer des enfants, en leur faisant croire qu'ils ont gagné un cadeau extraordinaire comme un smartphone ou un ordinateur.

Conseils et astuces

- N'acceptez pas les demandes d'amis ou de suivi émanant d'inconnus. Définissez les paramètres de confidentialité. Vous pouvez utiliser cette page du site InternetMatters, Guides de confidentialité des médias sociaux, ou ce guide (en anglais) "The Ultimate Guide on How to Manage Social Media Privacy Settings" par Bagadiya J. (2016- Social Pilot), qui rassemblent tous les tutoriels de réseaux sociaux afin de définir des paramètres de confidentialité.
- Ne partagez jamais d'informations personnelles ou de photos avec des inconnus en ligne, et utilisez un mot de passe unique pour chaque compte de réseau social. Soyez également prudent avec les comptes de personnes qui prétendent vous connaître ou être de votre famille. Si vous avez besoin d'être sûr, parlez à vos proches pour voir s'ils connaissent ce compte, ou posez des questions très personnelles exigeant une réponse très précise de la part de la personne.
- Créez une discussion ouverte avec vos élèves ou enfants du danger que représentent les prédateurs en ligne et l'usurpation d'identité.

Cofinancé par l'Union européenne

Financé par l'Union européenne. Les points de vue et avis exprimés n'engagent toutefois que leur(s) auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement ceux de l'Union européenne ou de l'Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture (EACEA). Ni l'Union européenne ni l'EACEA ne sauraient en être tenues pour responsables.

Déconnectez-vous toujours si vous utilisez un autre appareil que le vôtre ou si vous prêtez votre appareil à quelqu'un d'autre. Vous pouvez utiliser des réseaux privés virtuels (VPN) pour prévenir l'usurpation d'identité.

Ressources et outils utiles

N26 (2021), 4 conseils pour éviter l'usurpation d'identité sur internet via les réseaux sociaux, fournit des outils pour vous prémunir contre l'usurpation d'identité en ligne.

L'article "Vol d'identité : définition et fonctionnement" par Ivan Belcic sur AVG, fournit des informations et outils permettant de prévenir les vols d'identité.

Si vous ne savez pas où se trouvent les paramètres de confidentialité, vous pouvez utiliser le site de la National Cybersecurity Alliance qui rassemble, en anglais, tous les liens relatifs aux paramètres de confidentialité des appareils et services en ligne les plus courants. Vous trouverez une liste de "Social Networks" si vous défilez vers le bas.

Cet article par Panda Security, "Qu'est-ce que l'usurpation d'identité et comment en prévenir les attaques", fournit des informations sur l'usurpation d'identité, ses conséquences, des conseils pour l'éviter et la manière d'y faire face si vous êtes impliqué. La partie sur les cartes de crédit n'est pas destinée aux étudiants, mais d'autres informations sont tout de même utiles.

La Direction générale des migrations et des affaires intérieures de la Commission européenne a publié une étude complète en anglais, "Study on online identity theft and identity-related crime", expliquant ce qu'est l'usurpation d'identité et quel est le contexte en Europe.

Cofinancé par l'Union européenne

Financé par l'Union européenne. Les points de vue et avis exprimés n'engagent toutefois que leur(s) auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement ceux de l'Union européenne ou de l'Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture (EACEA). Ni l'Union européenne ni l'EACEA ne sauraient en être tenues pour responsables.